

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE**  
**LIMOGES METROPOLE-COMMUNAUTE**  
**URBAINE**  
**COMMUNE D'ISLE**

Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Isle (reclassement  
d'une zone naturelle (N) en zone urbaine (UG))

**AVIS MOTIVE**  
**DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

L'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Isle (Haute-Vienne) s'est déroulée de façon satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le maire de la commune d'Isle a, par courrier en date du 20 février 2020, sollicité Limoges Métropole-communauté urbaine afin d'engager une procédure de révision allégée du plan local d'urbanisme de sa commune. Cette révision entre dans les dispositions des articles L.153-34 et suivants et L.153-45 et suivants du Code de l'urbanisme. La présente procédure de révision allégée vise à effectuer un reclassement d'une zone naturelle (N) en zone urbaine (UG)

La commune d'Isle dispose d'un document d'urbanisme de type PLU approuvé en conseil communautaire le 18 décembre 2019.

Le 22 juillet 2020, par délibération, le conseil communautaire de Limoges Métropole-communauté urbaine prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Isle, en application de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme.

Un dossier détaillé et réglementaire a été présenté au public, la population a été correctement informée par voies de presse, d'affichage et de support électronique. L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 15 jours consécutifs, du 9 au 23 juin 2021 inclus.

Durant toute la période de l'enquête, il ne m'a été adressé aucune contribution par voie postale ou internet. Une association de protection de l'environnement a déposé à la mairie d'Isle un courrier à mon intention.

Sur le registre d'enquête mis en mairie d'Isle les propriétaires de la parcelle objet de la présente enquête publique ont sollicité des informations complémentaires que je leur ai communiquées. Le registre déposé au siège de Limoges Métropole-Communauté Urbaine, n'a reçu aucune contribution.

## **Le commissaire enquêteur**

### **Considérant :**

- ⇒ 1° - Que la commune d'Isle dispose depuis le 18 décembre 2019 d'un Plan Local d'Urbanisme,
- ⇒ 2° – Que pour réparer une erreur matérielle manifeste il est nécessaire de modifier le règlement graphique,
- ⇒ 3° – Que la modification du zonage sur le règlement graphique va permettre de reclasser en zone urbaine une parcelle classée en zone naturelle,
- ⇒ 4° – Que cette modification n'entraînera aucune évolution sur le règlement écrit ni sur les orientations d'aménagement et de programmation et ne portera pas atteinte à l'économie générale du PLU,
- ⇒ 5° - Que le projet est compatible avec les orientations du SCot

J'émet un **AVIS FAVORABLE**, à la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Isle (Haute-Vienne)

Fait à Janailhac le 10 juillet 2021.

**Jean-Louis SAGE**  
**Commissaire enquêteur**

